

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****BASAMID****UFI:****XSSM-P248-TMMG-HH8H****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Insecticide

fongicide

Nématicide

Herbicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

dazomet-

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

UFI:

XSSM-P248-TMMG-HH8H

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Formulation phytosanitaire solide; Dazomet 95% (MG)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	dazomet-			

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

533-74-4 208-576-7 613-008-00-X -	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 100,00	% en poids
--	--	----------	------------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	415 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un spécialiste, en cas d'irritation.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Preuve épidémiologique après accident : apparition rapide (< 24 h) d'une irritation des voies respiratoires principalement supérieures mais aussi inférieures compatible avec un RADS (Reactive Airway Dysfunction Syndrome) et potentiel d'exacerbation d'un asthme préexistant. Les symptômes comprennent une irritation du nez et de la gorge, un essoufflement, une oppression thoracique, une toux, une respiration sifflante. Une irritation des yeux ou une éruption cutanée et des démangeaisons sont également des symptômes précoces. Les données cliniques indiquent un potentiel sensibilisant cutané (test épicutané sur l'homme). Le dazomet peut provoquer une éruption bulleuse, des démangeaisons douloureuses, un érythème, un œdème et une desquamation après contact avec la peau, très probablement causés par l'isothiocyanate de méthyle. Des effets systémiques tels qu'une hépatotoxicité (augmentation des transaminases) et des troubles gastro-intestinaux (nausées, irritations, vomissements) et des symptômes plus généraux (maux de tête, vertiges) sont possibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter en fonction des symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxydes de soufre (S_xO_y); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Ne pas respirer les poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur	-10	-	40	°C
--------	-----	---	----	----

Stabilité au stockage

Valeur	24	mois
--------	----	------

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas d'absence de valeurs limites d'exposition professionnelle, prendre les mesures de protection appropriées en cas de formation de poussières, vapeurs et brouillards.

Filtre respirateur A1P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel		0,4	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	chloroprène		
Épaisseur du matériel		0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	PVC		
Épaisseur du matériel		0,7	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
solide	
Etat	
grains fins/granulés	
Couleur	
blanc	
Odeur	
légère odeur de poisson	
pH	
Valeur	7,2
Concentration	1 %
Source	Fabricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Substance de référence	dazomet
Source	Fabricant

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

Remarque/s	Se décompose à des températures situées en dessous du point d'ébullition		
Point de fusion/point de congélation			
Valeur	105	°C	
Substance de référence	dazomet		
Source	Fabricant		
Température de décomposition			
Valeur	150	°C	
Source	Fabricant		
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
non oxydant			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité			
Le produit n'est pas inflammable			
Source	Fabricant		
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Substance de référence	CAS 533-74-4		
Source	Fabricant		
Remarque/s	négligeable		
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,34	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Source	Fabricant		
Densité apparente			
Valeur	0,678	kg/l	
Source	Fabricant		
Solubilité dans l'eau			
Valeur	3,5	g/l	
Température de référence	20	°C	
Substance de référence	dazomet		
Source	Fabricant		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dazomet-	533-74-4	208-576-7
log Pow		0,63	

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

Température de référence	20	°C
Source	fournisseur	

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Se décompose au contact de l'eau et libère des gaz toxiques. Risque d'explosion de poussière : la substance elle-même n'est pas considérée comme un explosif en raison de sa composition chimique. Le risque potentiel d'explosion de poussière n'a pas été évalué mais il est mentionné par mesure de précaution.

10.4 Conditions à éviter

Humidité.

10.5 Matières incompatibles

Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Isothiocyanate de méthyle est formé au contact de l'eau.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
DL50	415	- 596	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
DL50	=	596	mg/kg
Espèces	rat (mâle)		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
CL 50	>	8,4	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
CL 50	> 7,3 mg/l
Etat d'agrégation	Poussière
Espèces	rat (femelle)
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Espèces	Homme
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Espèces	Homme
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Voie d'exposition	Peau
Espèces	Homme
Source	Fabricant
Évaluation	sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Remarque/s	Pas de potentiel mutagène (principe actif du dazomet).

Toxicité pour la reproduction

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Espèces	rat
Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Durée d'exposition	2 année(s)
Espèces	rat
Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Durée d'exposition	2 année(s)
Espèces	souris
Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

N°	Nom du produit
1	BASAMID
Evaluation/Classement	Sur la base d'études de cas sur l'homme (irritation des voies respiratoires supérieures), le Basamid devrait être classé en tant que STOT SE 3 ; H335.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.06.2023

Version remplacée: 2.1.4, établi le: 19.04.2023

Région: BE

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
CL50		0,3	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Bluegill		
Substance de référence	dazomet		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
CE50		0,427	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BASAMID		
ErC50		0,59	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Substance de référence	dazomet		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dazomet-	533-74-4	208-576-7
Source	fournisseur		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

1	dazomet-	533-74-4	208-576-7
log Pow		0,63	
Température de référence		20	°C
Source	fournisseur		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Risque potentiel de contamination des eaux souterraines par le MITC. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer le produit plus d'une fois tous les 3 ans (directive de l'UE 2011/53/UE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Emballage

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	dazomet-
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	dazomet
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	dazomet
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	dazomet-	533-74-4	208-576-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 8F.
SPe1	Pour protéger les eaux souterraines, les produits générant le métabolite MITC, c'est-à-dire contenant la substance active metam-sodium, metam-potassium ou dazomet, ne peuvent être appliqués sur la même parcelle qu'une fois en trois ans.

Nom commercial : BASAMID**Code produit:** KST 032 C1118/BE**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 19.04.2023**Région:** BE

Spe2	Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
SPo4	L'emballage doit être ouvert à l'extérieur par temps sec.
SPo5	Ventiler pendant 1 semaine les serres traitées avant d'y accéder.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Numéro d'autorisation: 5675P/B (Belgique) - L01680-214 (Luxembourg)

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753667